

Togo

Un pari ambitieux de 350 millions d’euros pour financer l’avenir vert

Le pays s’apprête à lever « deux prêts commerciaux pour un total de 350 millions d’euros auprès de banques internationales », un mouvement inédit dans son histoire financière, mais mûrement réfléchi. C’est ainsi que le Togo ose avec méthode, stratégie et innovation.



PAGE 5

RSE



Miss Campus 2025

L’engagement continu de Coris Bank International Togo en faveur de la jeunesse

Au cours d’une soirée étincelante, la ville de Kara a vibré, ce 12 mai, au rythme de l’intelligence et de l’élégance. La grande finale de la 7^e édition de Miss Campus Togo a rassemblé, ce samedi, une foule d’invités, d’autorités locales et de partenaires ...

PAGE 3

COHESION SOCIALE



Projet Himo

Dans les Savanes, le PURS et l’OIT misent sur le levier de l’emploi, comme remède à la crise

Projet infrastructurel autour duquel gravitent la cohésion sociale et la création d’emploi, le projet Haute intensité de main-d’œuvre (Himo) vise à juguler les tentacules de la crise sécuritaire dans les Savanes ...

PAGE 11

Conférence de l’Union Africaine

LOMÉ 12-14 MAI 2025,



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Dette africaine

« Il est temps de passer d’une logique de surveillance à une logique de confiance »

Lundi dernier à Lomé, le président du Conseil, Faure Gnassingbé, a officiellement ouvert les travaux de la Conférence de l’Union africaine sur la dette qui prend fin aujourd’hui. Dans son discours, l’on pouvait noter un engagement politique fort en faveur d’un meilleur traitement de la dette publique africaine. Le président du Conseil s’est aussi adressé aux Africains.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Santé gratuite dans les Plateaux : l’armée au chevet des populations

Au Togo, l’assistance sanitaire se fait reine dans les Plateaux. Depuis le 9 mai, une campagne médicale d’envergure sillonne les 12 préfectures de la région des Plateaux. L’objectif est de soigner sans facture. Lancée à Atakpamé par le gouverneur, le général de brigade Dadja Maganawé, cette opération « est un acte de foi en la santé pour tous ». Jusqu’au 24 mai, les consultations et interventions chirurgicales sont gratuites. Hernies, fibromes, lipomes, goîtres : les maux les plus fréquents sont pris à bras-le-corps. Le dépistage du VIH, du diabète et de l’hypertension complète ce dispositif sanitaire. Le CHR d’Atakpamé et les hôpitaux préfectoraux de Notsè, Kpalimé, Tohou, Badou et Elavagnon se transforment en bastions de bienveillance. Derrière l’initiative, le service de santé des armées. Pour son directeur, le colonel médecin Agba Komi, « il s’agit aussi [...] de renforcer les liens entre l’armée et les citoyens », à l’heure où les tensions montent dans le nord.

PAGE 3



CORIS MONEY



CEET



TdE

FRAIS DE RETRAIT

PAYEZ VOS FACTURES

CEET - CASH POWER - TDE

Disponible gratuitement sur



CENTRE D'APPEL : 8283

PROMO

CORIS MONEY

DÈS LE 1^{ER} MAI

SIMPLE & COOL



CMJN



SOMMAIRE

Côte d'Ivoire/PDCI
Tidjane Thiam jette l'éponge pour éviter la tempête judiciaire



P 4

Togo
Maladies tropicales et couverture maladie, mécanismes de prise en charge



P 6&7

Nouveau rapport de l'OMM
Ampleur et intensification des incidences du changement climatique en Afrique



P 10

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

L'entreprise Nitcom relance ses activités grâce à un financement du FNFI d'une valeur de 4 500 000 FCFA

Prestataire informatique, monsieur Zonvide Sena, est le responsable de l'entreprise Nitcom sise à Nukafu. Il intervient dans le domaine de l'informatique (prestation informatique et fournitures des matériels informatiques et technologiques). Face aux difficultés traversées par bon nombre d'entreprises pendant le Covid-19, le jeune promoteur se tourne vers le FNFI pour voir dans quelles conditions il pourrait obtenir un crédit pour dynamiser ses activités. Le numéro "Echos des bénéficiaires des produits FNFI" de ce dernier jour de la semaine est consacré aux témoignages du promoteur de l'entreprise Nitcom qui actuellement, grâce au FNFI, a tous les moyens de relancer et dynamiser les activités de son entreprise.

Depuis août 2020, le FNFI et son partenaire Orabank mettent en œuvre le Crédit de Relance destiné justement à donner un coup d'accélérateur aux entreprises dont les activités ont été impactées par le Covid 19. Et ce produit est venu à point nommé soulager les entreprises en ces périodes difficiles.

« Depuis l'avènement du Covid-19, mon entreprise est confrontée à des difficultés, notamment la mévente, l'annulation des activités de la plupart des sociétés qui avaient fait des commandes de dispositifs informatiques chez nous. Non seulement, nos clients fidèles ne venaient plus souvent, mais aussi il nous était difficile, voire impossible,

d'aller en clientèle à la recherche de nouveaux clients. Face à cette dure situation, je me suis tourné vers le FNFI pour avoir plus d'informations, notamment sur le Crédit de Relance dont j'avais déjà vaguement entendu parler. J'ai été très satisfait de savoir que j'étais éligible au produit. C'est ainsi que j'ai constitué mon dossier afin de donner un coup d'accélérateur à mes activités. »

Notre quarantenaire ayant reçu les instructions, a rempli les conditions nécessaires pour l'obtention du prêt. Son dossier ayant été validé au bout de quelques jours par le FNFI et Orabank, il obtient un financement de 4 500 000 FCFA pour



Zonvide Sena

relancer son activité.

« C'est avec joie que quelques jours après le dépôt de mon dossier, j'ai été appelé pour signer la convention de financement. J'ai obtenu un financement de 4 500 000 FCFA qui doit me

permettre non seulement de renouveler mon stock de matériel informatique, mais aussi d'investir dans une nouvelle branche d'activité qui est le e-commerce. Je travaille actuellement également sur une stratégie afin

d'assurer l'évolution permanente de mes activités. J'ai retrouvé ma joie de vivre, car je sais qu'avec la stratégie que je vais mettre sur pieds, mes affaires vont reprendre véritablement. »

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel





fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari

Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Dette africaine

« Il est temps de passer d'une logique de surveillance à une logique de confiance »

Lundi dernier à Lomé, le président du Conseil, Faure Gnassingbé, a officiellement ouvert les travaux de la Conférence de l'Union africaine sur la dette qui prend fin aujourd'hui. Dans son discours, l'on pouvait noter un engagement politique fort en faveur d'un meilleur traitement de la dette publique africaine. Le président du Conseil s'est aussi adressé aux Africains.

« C'est un honneur pour le Togo d'accueillir à Lomé cette conférence de l'Union africaine consacrée à la dette publique sur notre continent. Cette conférence est très importante. C'est une conférence sur la dette, bien sûr ; l'un des défis les plus pressants pour nos pays. Mais c'est surtout une conférence sur notre avenir », a déclaré Faure Gnassingbé.

Comment les nations africaines peuvent-elles financer leur développement, défendre leur souveraineté et préparer leur avenir dans un monde qui change vite, et souvent sans elles ? Comment restaurer et préserver la viabilité de la dette, sans renoncer à notre ambition collective ? Comment parler de discipline budgétaire sans parler de justice mondiale ? Ou encore comment construire un futur durable sans remettre en cause les règles déséquilibrées du système financier international ? Ce sont là quelques questions politiques par lesquelles le président du Conseil a introduit son propos. La Conférence se tient dans un contexte où les règles du jeu international se transforment à grande vitesse, mais rarement au bénéfice de l'Afrique. C'est pourquoi l'on doit aujourd'hui se poser des questions fondamentales : sur ce qu'est véritablement une dette soutenable, sur ce que signifie la souveraineté financière, et sur les responsabilités partagées en Afrique et au-delà.

« À toutes ces questions, nous devons répondre avec lucidité, avec courage, et avec unité. C'est dans cet esprit que je voudrais partager cinq remarques », estime Faure Gnassingbé. D'abord, la dette en Afrique est une crise silencieuse, mais structurelle. En effet, le surendettement africain n'est plus un risque : il est une réalité quotidienne. Plus de vingt pays africains sont aujourd'hui en situation de détresse ou à haut risque. Alors même que les besoins de financement sont immenses, urgents et légitimes : qu'il s'agisse des infrastructures, de la santé, de l'éducation,

de la sécurité, ou encore du climat. Pourtant, depuis 20 ans, les États ont fait des efforts considérables. « Nous avons engagé des réformes de bonne gouvernance, renforcé nos systèmes de gestion publique, amélioré la transparence budgétaire. Et malgré cela, en 2024, l'Afrique a déboursé plus de 160 milliards de dollars pour le service de sa dette. Soit bien plus que ce qu'elle consacre à ses systèmes de santé ou d'éducation », affirme le président du Conseil. Il reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une fatalité économique. C'est le résultat d'un système. D'un système dans lequel les règles sont pensées ailleurs, pour d'autres priorités. « Il est temps de passer d'une logique de surveillance à une logique de confiance », insiste le chef du gouvernement. Un partenariat sincère doit reposer sur la confiance mutuelle, pas sur la défiance structurelle.

Faure Gnassingbé propose de reposer les termes du débat, parce que la viabilité de la dette ne peut être une camisole budgétaire imposée de l'extérieur. « Je pense que les cadres d'analyse de la dette aujourd'hui en vigueur sont largement obsolètes, voire contre-productifs. En effet, les indicateurs sont inadaptés, les modèles trop conservateurs, et les critères de soutenabilité tiennent plus de l'automatisme technique que du bon sens politique. Les méthodologies actuelles sont conçues pour contraindre, pas pour accompagner », a poursuivi le dirigeant.

« Souvent elles sous-estiment les recettes, surestiment les risques, et créent un effet auto-réalisateur de resserrement budgétaire. Elles produisent presque systématiquement

« Pire, elles pénalisent les pays qui innovent, qui investissent et qui prennent des risques pour le développement. Elles deviennent même parfois des prophéties autoréalisatrices : à force de demander des coupes budgétaires, on



Faure Gnassingbé (à droite), et son homologue ghanéen

détruit les conditions mêmes de la croissance », a-t-il indiqué. Faure Gnassingbé fait constater l'assèchement progressif de l'aide extérieure, la hausse des taux d'intérêt, les incertitudes géopolitiques mondiales, et la réduction des financements climatiques ; On ne peut plus donc continuer à appliquer une telle grille conservatrice quand les pays africains sont, en réalité, confrontés à des obligations de transformation urgente. Il faut selon lui discuter avec les institutions financières internationales des critères qu'elles utilisent.

Faure Gnassingbé rejette l'hypocrisie sécuritaire

Il est convaincu que repenser la gestion de la dette, c'est aussi refuser l'hypocrisie sécuritaire : « on ne peut pas exiger la paix sans autoriser de la financer », a-t-il relevé. Le lien entre dette et sécurité est trop souvent ignoré. Or il est fondamental. Une dette est-elle soutenable si elle empêche un État d'investir dans la sécurité de ses citoyens ? Une dette est-elle soutenable si elle interdit à une nation d'adapter son agriculture au changement

le terrorisme, ou dans la prévention des migrations, sans leur donner les moyens nécessaires », fait-il remarquer.

Nombre de pays africains, et le Togo en particulier, sont engagés en première

ligne dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, le trafic transfrontalier. En conséquence, les dirigeants consacrent une part croissante des ressources à la sécurité. Cette situation



Faure Gnassingbé durant son discours

est légitime : sans paix, aucun développement n'est possible. Pourtant, ces dépenses sont rarement reconnues comme prioritaires dans les évaluations de dette. Elles sont même parfois considérées comme improductives, alors qu'elles sont le socle de toute viabilité future. « Pour repenser la gestion de la dette, il faut reconnaître que certaines dépenses, notamment en matière de sécurité, sont des biens publics globaux ».

« Si la communauté internationale souhaite que l'Afrique joue un rôle stabilisateur dans le monde, alors elle doit accepter que nous trouvions des sources de financement pour investir dans notre sécurité. Et si les ressources manquent, il faut au moins nous laisser la possibilité d'emprunter. De la dette, oui. Mais une dette utile, stratégique, protectrice. Une dette pour le bien commun ». Il a poursuivi son discours avec une autre remarque selon laquelle, financer l'Afrique, c'est investir dans la stabilité globale. « Il est dans l'intérêt de l'Europe

et du monde entier d'aider l'Afrique à se financer. Il ne s'agit pas de charité, mais de responsabilité partagée. Financer aujourd'hui l'adaptation en Afrique, c'est éviter demain l'explosion des migrations, des crises alimentaires et des conflits climatiques ».

Pour finir, Faure Gnassingbé préconise de développer sur la question de la dette une ambition africaine collective qui mette la priorité sur la souveraineté du continent, la solidarité, et la stabilité régionale.

« Ma conviction est que l'Afrique a certainement un problème de dette, mais elle a un problème de coordination. Une dette isolée, gérée pays par pays, sans vision continentale, conduit à l'impasse. En revanche, une dette organisée, appuyée par des institutions régionales solides, et orientée vers des projets structurants communs, peut devenir un moteur d'intégration et de croissance. C'est pourquoi la question de la dette n'est pas uniquement une question de chiffres. C'est d'abord une question de choix collectifs », a martelé Faure Gnassingbé.

La vraie solution est selon lui politique, et c'est la définition d'une stratégie collective. « C'est à nous, Africains, de définir ensemble une doctrine partagée sur la dette, qui nous permette de parler d'une seule voix dans les enceintes internationales. C'est cette voix commune qui pourra contribuer à la réforme de l'architecture financière mondiale. En somme, l'Afrique n'est pas en quête d'assistance. Elle est en quête de marges de manœuvre ». Celapassepar:desinstitutions panafricaines renforcées, capitalisées et protégées ; une meilleure coordination macroéconomique au niveau régional ; des règles de stabilité monétaire et budgétaire adaptées aux priorités de développement de l'Afrique ; et une expression commune aussi souvent que possible.

Pour information, lundi dernier, Faure Gnassingbé avait à ses côtés son homologue ghanéen John Dramani Mahama. Le président zambien, Hakainde Hichilema est intervenu à travers une vidéo préenregistrée. Des experts africains et venant de l'extérieur du continent, ont activement pris part à la Conférence.

Edem Dadzie



Photo de famille

des prévisions pessimistes, générant une spirale d'ajustements permanents et d'austérité préventive, qui bride notre capacité à investir dans l'avenir », fait observer le président du Conseil.

climatique ? Une dette est-elle soutenable si elle prive sa jeunesse d'avenir ?

« On ne peut pas demander aux pays africains de jouer un rôle actif dans la stabilisation du Sahel, dans la lutte contre

Mali/Opposition

La junte enterre définitivement le pluralisme politique

La page du pluralisme politique malien vient d'être tournée. Brutalement. Moins d'une semaine après la suspension de leurs activités, les partis politiques maliens ont été officiellement dissous, mardi 13 mai 2025, à la faveur d'un décret présidentiel adopté en Conseil des ministres extraordinaire. Une décision qui, dans un climat de plus en plus tendu, confirme l'option résolue de la junte de remodeler l'architecture politique du pays à sa guise – au grand dam des défenseurs de l'État de droit.

L'annonce, sobre mais lourde de conséquences, a été faite par le ministre délégué chargé des réformes politiques, Mamani Nassiré, sur les antennes de l'ORTM. Désormais, toute activité partisane est interdite sur l'ensemble du territoire national. Réunions, manifestations ou prises de parole publiques émanant d'anciens



Une manifestation de partis politiques au Mali

partis ou formations apparentées sont passibles de sanctions. Les fonctionnaires issus de la sphère politique peuvent poursuivre leur mission... à condition de taire leur appartenance. Une chape de plomb s'abat sur la vie politique malienne. Pour justifier la décision, les autorités invoquent une « volonté de réformer en profondeur la vie politique », dénonçant une « prolifération anarchique

» des formations – près de 300 selon le ministère de l'Administration territoriale. Cette mesure, ajoute le gouvernement, s'inscrit dans la continuité de l'abrogation de la Charte des partis politiques, votée la veille par le Conseil national de transition (CNT) avec une majorité écrasante : 130 voix pour, deux abstentions. Une simple formalité pour un organe composé exclusivement de membres désignés par

la junte. Mais pour l'opposition malienne, cette réforme a tout d'un coup de force. « Ce n'est pas une réforme, c'est un rapt », a fulminé Me Mamadou Ismaïla Konaté, ancien ministre de la Justice, parlant de « coup d'État juridique » et de « forfaiture politique ». Plusieurs figures de la société civile et de l'opposition avaient déjà tiré la sonnette d'alarme ces dernières semaines. Leurs voix ont été progressivement étouffées par la répression. Certains leaders ont été interpellés, d'autres se sont murés dans le silence, redoutant les représailles de la Sécurité d'État. Les militants pro-démocratie, eux, se retrouvent orphelins de cadre et d'outils de mobilisation. «

Aucune surprise, nous continuerons de nous battre, même dans l'ombre », lâche l'un d'eux, amer mais déterminé. Pour l'instant, la voie judiciaire semble illusoire : les partis étant désormais dissous, aucune procédure ne peut être initiée en leur nom. Quant aux initiatives citoyennes, elles courent le risque de la répression. Le gouvernement malien assure qu'une nouvelle loi encadrera bientôt la vie politique. Mais dans quel sens, et avec quels acteurs ? Le flou demeure total. En vidant l'espace public de ses forces d'opposition, le régime se donne les moyens de façonner un système politique à sa mesure. La scène politique malienne, déjà affaiblie, semble désormais en état de mort clinique.

T.M.

Côte d'Ivoire/PDCI

Tidjane Thiam jette l'éponge pour éviter la tempête judiciaire

Sous pression judiciaire croissante, le président du PDCI-RDA se retire et confie les rênes du parti à un intérimaire. Une sortie calculée, à défaut d'être choisie.



Tidjane Thiam

En Côte d'Ivoire, la présidence de Tidjane Thiam à la tête du Parti démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) aura duré moins de six mois. Dimanche 11 mai, dans une courte vidéo postée sur les réseaux sociaux depuis la France, le banquier devenu chef de parti a annoncé qu'il renonçait à son mandat, dénonçant un « harcèlement judiciaire » mené contre lui. Dans la foulée, il a désigné Ernest N'Koumo Mobio comme président par intérim. Une réunion d'urgence du Bureau politique s'est

tenue ce lundi à Abidjan pour acter cette transition et définir la nouvelle feuille de route du parti. Officiellement, Tidjane Thiam se retire « pour

l'intérêt du parti ». Officieusement, il devance une décision judiciaire qui menaçait de le destituer. Une procédure lancée par une militante, Valérie Yapo, remet en cause la légalité de son élection en décembre 2023. En s'appuyant sur l'article 48 du Code de la nationalité, elle affirme que Thiam, ayant acquis une autre nationalité, aurait perdu sa citoyenneté ivoirienne, le rendant inéligible à la tête du parti – et plus largement, à toute échéance électorale. L'annonce surprise de son retrait a pour effet de rendre cette procédure

« sans objet », selon plusieurs juristes. Une manœuvre stratégique pour reprendre la main, tout en épargnant au PDCI une éventuelle humiliation judiciaire publique. Reste à savoir si ce retrait est temporaire ou définitif. Officiellement, le mandat du président intérimaire court pour six mois. Mais les spéculations vont bon train : un Congrès anticipé pourrait être convoqué dans des délais records. L'enjeu est de taille : réorganiser un parti historique affaibli, clarifier sa ligne de conduite face à un pouvoir dominant, et préparer, malgré tout, l'échéance présidentielle du 25 octobre prochain.

Tidjane Thiam, bien que radié des listes électorales, n'a pas abandonné ses ambitions présidentielles. Pour l'instant, elles restent suspendues à une improbable révision des listes avant l'élection. Mais dans un pays où la politique ne s'écrit jamais à l'encre sèche, l'ancien patron du Crédit Suisse pourrait bien n'avoir dit que « à bientôt ».

T.M.

Guinée/Politique

La présidentielle annoncée pour décembre 2025

Invité ce 12 mai 2025 à faire la promotion de son pays lors de l'Africa CEO Forum organisé à Abidjan, le Premier ministre guinéen Amadou Oury Bah a confirmé un certain nombre de rendez-vous pour la fin de l'année. Et notamment la tenue de l'élection présidentielle en décembre.

Face aux investisseurs présents à l'Africa CEO Forum, le Premier ministre de Guinée a, pour la première fois, détaillé le calendrier des échéances politiques à venir. Par ces simples mots : « 21 septembre 2025, le référendum constitutionnel sera organisé. Décembre 2025, à la fois l'élection présidentielle et l'élection législative. »

Actuellement, le gouvernement procède à l'enrôlement de la population sur le fichier de l'état civil et sur le fichier électoral. Un socle pour la refondation de l'État, selon le Premier ministre.

Amadou Oury Bah

a aussi insisté sur la concrétisation du projet minier Simandou. L'arrivée du premier train chargé de fer au port de Morebaya est prévue le 25 novembre, illustration du retour de la Guinée au premier plan, selon le Premier ministre.

Le chef du gouvernement a également promis la fin dans les 12 mois des problèmes de production d'énergie. Et il a osé : « Nous serons même exportateurs d'électricité si nos industries ne prennent pas tout. »

Pas un mot, en revanche, sur les tensions très fortes que traverse la Guinée. À ce jour, on est toujours sans nouvelle des représentants de la société civile Foniké Menguè et Mamadou Billo Bah, disparus depuis des mois.

T.M. et Rfi.Fr

Togo

Un pari ambitieux de 350 millions d’euros pour financer l’avenir vert

Le pays s’apprête à lever « deux prêts commerciaux pour un total de 350 millions d’euros auprès de banques internationales », un mouvement inédit dans son histoire financière, mais mûrement réfléchi. C’est ainsi que le Togo ose avec méthode, stratégie et innovation.

Banque africaine de développement (BAD), accordée en novembre 2024, à hauteur de 200 millions d’euros. Grâce à ce bouclier multilatéral, « Lomé peut lever des un expert de la place. Autrement dit, le Togo joue habilement la carte de la confiance pour séduire les marchés.

L’objectif est double :

coûteux et plus volatil », et canaliser les ressources vers des projets à impact.

Il s’agit notamment de l’agriculture durable, l’inclusion numérique, les infrastructures climato-résilientes, la protection sociale et la gestion de l’eau...; la liste des priorités est ambitieuse. Ce financement s’ancre dans « le Cadre de financement durable publié par le gouvernement togolais en octobre 2024 », salué par l’agence S&P.

Depuis 2022, les taux sur le marché de l’Uemoa grimpent, les maturités se raccourcissent, et les marges d’action se réduisent. « La part du financement hors Uemoa pourrait atteindre 50 % du portefeuille d’ici

à 2026 », contre 42 % à fin 2024, estime S&P. Parallèlement, un prêt de 200 millions de dollars est déjà bouclé avec la Banque mondiale pour 2025. D’autres institutions multilatérales pourraient suivre, via « des instruments innovants de financement », comme la plateforme de garanties de la Miga ou le guichet concessionnel de l’Ida.

Au-delà des chiffres, une dynamique se dessine. Ce montage financier, original pour Lomé, pourrait servir de précédent pour d’autres pays de la région. Un modèle hybride qui mêle rigueur financière, solidarité internationale et vision durable.

Edy Alley



Centre administratif, économique et financier de Lomé

Au cœur de cette opération, une garantie robuste de la

fonds sur les marchés à des conditions bien plus avantageuses », analyse

alléger la pression croissante du marché régional, devenu « plus

Prix en hausse

La pression de l’inflation sur la consommation des ménages

L’indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) d’avril 2025 a progressé de 0,8% comparé à la même période en 2024, atteignant un niveau de 103,8. Selon les chiffres de l’Institut national de la statistique et des études économiques (Inseed), l’inflation reste bien présente, portée notamment par le contenu de nos assiettes.

« La croissance du niveau des indices observée en avril 2025 est imputable au renchérissement des produits suivants : gingembre frais (+7,6%), piment vert (+124,2%), huile de palmiste (+97,7%) ... ». C’est ainsi que les prix montent, parfois en flèche. Les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées ont connu une flambée de +5,2% en glissement annuel, suivis de près par les restaurants et services d’hébergement (+2,4%). Ce sont donc nos habitudes alimentaires qui tirent l’inflation vers le haut; et pas qu’un peu. Le piment rouge frais bondit de 9%, les tomates rondes locales de 108,7%, tandis que le persil grimpe de 41,1%. Même la banane plantain mûre affiche un respectable +8,4%. Le panier de la ménagère connaît ainsi un véritable bond. Mais tout n’est pas en

hausse. L’indice de la division « Transport » chute de 2%, et « la valeur unitaire de la consommation en eau courante » recule de 3%. De même, le charbon de bois, ressource populaire dans les foyers, connaît une baisse de 12,1%. Un léger soulagement dans un contexte de flambée générale. À l’échelle trimestrielle, les prix grimpent de 1% par rapport à janvier. Ici encore, les aliments prennent le devant : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+2,0%) et Restaurants et services d’hébergement (+2,6%) » en tête. Mais la baisse de la division « Logement, eau, électricité, gaz » (-1,3%) vient freiner la course.

La provenance joue un rôle. Les produits locaux voient leurs prix augmenter de 1,1% sur le mois, contre 0,6% pour les importés. Les produits d’origine Uemoa, eux, s’affichent à la hausse : +1,4% mensuelle, +3,2% annuelle. En toile de fond, une inflation modérée : 2,5% sur douze mois, en léger recul par rapport à mars (2,7%). Une respiration dans une atmosphère tendue.



Un marché de Lomé

L’éclairage sectoriel est tout aussi révélateur. Le secteur primaire grimpe de +6,5% sur un an. Le tertiaire, quant à lui, enregistre une hausse plus douce mais constante : +1% sur le mois. Mais c’est dans les détails que se cache la couleur de l’inflation. On y trouve des

surprises : « Bouillie de céréale sucrée (+29,6%), plat de kom + poisson frit (+0,6%), sodabi artisanal dans une buvette (+0,7%) ». La vie chère ne s’annonce pas toujours sur les grands écrans de l’économie. Elle s’infiltré dans les marmites, les verres, et même les

chambres d’hôtel de standing (+1,1%).

L’inflation togolaise, en avril 2025, n’est ni galopante ni dormante. Elle avance à petits pas... dans les marchés, cuisines et statistiques.

Edy Alley





Une zone industrielle de pointe, au service de l’industrialisation togolaise



www.pia-togo.com

Togo

Maladies tropicales et couverture maladie, mécanismes de prise en charge

Pour un développement harmonieux, il faut la santé. C'est l'une des raisons essentielles qui pousse le gouvernement togolais à s'intéresser à la santé des populations. Les maladies tropicales, l'obésité et la couverture maladie sont des chantiers en pleine construction dans le pays.

Le Togo qui s'efforce d'atteindre ses objectifs en matière de santé et de bien-être des populations, plaçant régulièrement la prévention, l'assistance et l'éradication au cœur de son agenda national, est félicité par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Togo intensifie sa lutte contre les maladies tropicales négligées (MTN). Ces affections dévastatrices sont chassées hors du territoire grâce aux efforts constants des autorités, ce qui améliore de façon soutenue la santé publique. Des stratégies novatrices sont déployées. Le pays s'appuie

la célébration par le Togo de l'élimination de la filariose lymphatique, du trachome et de la trypanosomiase humaine africaine en tant que problèmes de santé publique. S'agissant de la filariose lymphatique, le Togo est l'un des 34 pays endémiques à cette maladie en Afrique à avoir débuté la lutte. La cartographie de ce mal a été faite entre 1998 et 2000 et 8 des 40 districts que compte le pays ont été identifiés endémiques à la maladie.

La filariose lymphatique, encore appelée éléphantiasis, est une maladie parasitaire tropicale causée par des vers filaires. Elle est transmise aux humains par des moustiques infectés. En 2000, confie l'autorité, « nous avons mis en place un Programme national d'élimination de la filariose lymphatique. Après plusieurs années de lutte, le Togo a été déclaré en mars 2017 comme premier pays

parasitaire provoquée par des protozoaires du genre Trypanosoma) et la dracunculose ou maladie du ver de Guinée qui est une



Œil atteint par le trachome

maladie parasitaire causée par le ver Dracunculus medinensis.

Les secrets contre l'obésité

La lutte contre l'obésité fait partie des priorités en matière de santé publique. Le gouvernement togolais s'active pour sensibiliser, prévenir et traiter l'obésité, reconnaissant son impact sur la santé individuelle et collective. Les initiatives visant à promouvoir un mode de vie sain et équilibré sont multiples. Le Togo s'appuie sur des programmes éducatifs dans les écoles et les communautés, encourageant la jeunesse à adopter des comportements alimentaires sains dès leur jeune âge.

L'activité physique est aussi promue à travers la construction des infrastructures socio-collectives et sportives comme les maisons des jeunes, créant ainsi un engouement pour l'exercice physique.

La prise en charge médicale des personnes atteintes d'obésité est également renforcée, avec des programmes de suivi médical, des consultations nutritionnelles et des traitements adaptés. Les professionnels de la santé sont mobilisés pour fournir un accompagnement précieux. La lutte mobilise l'ensemble de la société dans une dynamique visant

à créer un changement de comportements néfastes, promouvoir la santé, le bien-être et la qualité de vie.

L'Institut national d'assurance maladie (Inam) a pour mission d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et maladies non professionnels et à la maternité des agents publics et de leurs ayants droit. En ce qui concerne l'obésité, il montre la voie à suivre. C'est une « condition médicale caractérisée par une accumulation excessive de graisse corporelle, une mesure de l'excès de poids par rapport à la taille. Et elle est souvent évaluée à l'aide de l'indice de masse corporelle (IMC) », définit-il. Ses causes sont multiples et varient d'un individu à un autre. Mais de façon générale, l'obésité fait suite à la consommation excessive d'aliments caloriques ; la prédisposition génétique ; une pratique sportive insuffisante, le stress, etc. Elle entraîne l'augmentation des risques de maladies cardiovasculaires ; une réduction de l'espérance de vie ; un risque accru de souffrir de diabète, d'hypertension artérielle, du cancer.

L'Inam conseille alors de combiner des changements alimentaires, une augmentation de l'activité physique et des modifications du mode de vie.

Au quotidien, il est recommandé de pratiquer une activité sportive régulière de 30 minutes de

sport par jour ; avoir une alimentation diversifiée et équilibrée ; limiter sa consommation de graisses saturées, de sucres et de sel ; consommer des fruits et des légumes quotidiennement ; augmenter la consommation de calcium chez les enfants.

Engagements pour une assurance maladie

L'Institut national d'assurance maladie (Inam) a été créé avec pour mission d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et maladies non professionnels, à la maternité des agents publics et de leurs ayants droit. Depuis son lancement, il fait des merveilles. L'assurance maladie au Togo connaît un essor significatif marqué par des initiatives gouvernementales visant à étendre la couverture médicale à l'ensemble de la population.

À travers des programmes solidaires, le pays s'engage fermement à garantir l'accès aux soins de santé de qualité et à moindre coût pour les populations, même les plus pauvres. Les efforts continuels des autorités en charge du secteur contribuent non seulement à améliorer la santé des citoyens sur l'étendue du territoire, mais à renforcer significativement la résilience du système de santé.

L'Institut national d'assurance maladie énumère ses 4 engagements pour la santé des Togolais et Togoises. Il s'agit de contribuer à améliorer l'accès aux soins de santé, pérenniser le régime d'assurance maladie, assurer un service de qualité pour une meilleure prise en charge des bénéficiaires, sensibiliser le public sur les attitudes préventives de certaines pathologies. Pour y parvenir, l'Inam s'active pour être toujours aux côtés de ceux et celles qu'il sert.

À partir de la nouvelle année, elle devrait connaître une



Personne atteinte de l'onchocercose

sur des partenariats avantageux, organise des sensibilisations et des opérations foraines de prise en charge sur le territoire.

Moyens contre les maladies tropicales

Le pays s'apprête à éliminer une cinquième maladie tropicale négligée qui est l'onchocercose, comme l'a confirmé le 14 décembre 2023 le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique. L'information a été donnée à l'occasion de

de la zone Afrique de l'OMS à avoir éliminé la maladie ».

En ce qui concerne le trachome, des dépistages de routine sont faits dans les services d'ophtalmologie, ainsi que des prises en charge et des sensibilisations sur l'hygiène et l'assainissement lors des consultations foraines. Les deux autres maladies tropicales négligées que le pays a combattues sont la trypanosomiase (encore appelée maladie du sommeil, maladie

avancée très franche. Le gouvernement a officialisé en Conseil des ministres en octobre 2023 l'extension de l'assurance maladie universelle (AMU) à toutes les couches sociales dès l'année 2024. Les autorités ont adopté 4 décrets relatifs à ce régime d'assurance. Le premier fixe le panier de soins de référence de l'Amu pour les salariés du secteur public et les travailleurs du secteur privé formel ; le second concerne le cadre contractuel entre les

d'accès aux prestations de soins de santé couvertes par l'Amu et le dernier décret fixe les taux, montants et modalités de recouvrement des cotisations sociales et autres contributions dues au titre du régime d'assurance maladie universelle. Concernant les catégories de personnes bénéficiaires, il y a les agents publics et assimilés ainsi que les titulaires des pensions civiles et militaires ; les travailleurs du secteur privé,

des secteurs informel et agricole ; puis enfin les personnes vulnérables. De 2012 à 2022, les bénéficiaires des prestations de l'Inam sont passés de 209 243 à 426 866.

Accès des populations au minimum vital à l'horizon 2032

Le Togo bâtit des fondations solides pour un avenir prospère. Grâce à plusieurs projets, le pays s'emploie à autonomiser les communautés rurales et périurbaines, souvent les plus vulnérables. Ces efforts sont impulsés par le ministère du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes créé depuis 2008. La volonté gouvernementale de placer le développement à la base au cœur des préoccupations n'est plus à démontrer. Elle est sans cesse renouvelée.

Sur le terrain, des initiatives comme le Programme de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires

(Psmico), le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV), le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), les projets EJV et FSB, etc. changent les conditions de vie.

Les actions sont réalisées en faveur des communautés avec une approche de « développement conduite par les communautés » elles-mêmes. Elles sont les actrices du développement et en même temps les bénéficiaires. Que ce soit dans les secteurs sociaux, éducatifs, sanitaires, économiques, les projets créent un écosystème favorable à l'épanouissement des citoyens qui se sentent plus intégrés.

L'objectif d'ici 2032 est enthousiasmant. « Notre mission est de promouvoir l'accès des populations à la base au minimum vital commun à l'horizon 2032 », dévoile le ministère du Développement à la base.

Entre janvier et juin 2022,

une mobilisation financière significative a été réalisée. Plus d'un milliard de francs CFA a été trouvé et mis au profit des jeunes entrepreneurs du pays. 1459 Très petites et moyennes entreprises (TMPE) ont été créées, générant la création de plus de 50 000 emplois, comprenant 7 219 emplois durables et 43 793 emplois temporaires.

Dans le domaine des filets sociaux, le programme des cantines scolaires a bénéficié à 127 000 élèves du préscolaire et du primaire de l'enseignement public, leur offrant des repas chauds réguliers.

Concernant l'accès aux services de base, il y a eu la construction de 36 unités d'infrastructures sociocommunautaires et économiques. En matière d'accompagnement de la jeunesse, près de 130 000 jeunes filles et garçons ont été formés et sensibilisés à travers tout le territoire.

Attipoe Edem Kodjo



La vaccination

organismes de gestion et les organismes gestionnaires délégués de l'assurance maladie universelle. Le troisième fixe les modalités

les titulaires des pensions de retraite du secteur privé, les ministres du culte, les travailleurs indépendants et les personnes relevant

AVIS DE DÉCÈS

Notre cher et regretté

KOFFI Têko Grégoire

Agent de la CTMB à la retraite
Décédé le 18 Avril 2025
Dans sa 94^{ème} année

REMERCIEMENTS

Togbé ANENOU Amah II, Chef Canton du village de Fiata
Togbé Zogla Elémawussi SENA 1^{er}, Chef Traditionnel du village de Fiata
Les famille SENA, ALIPOE, AMOUSSOU, KOFFI de Fiata et EFOE de Zalivé
Les Enfants du défunt :
KOFFI F. Kinsouagni Clément
KOFFI Folly Amekpon Valentin
KOFFI Dedé Moussokéo Odile
KOFFI Dedevi
KOFFI Afito Sandra

Enterrement le Samedi 17 Mai 2025 à 10h.
Maison Mortuaire:
Maison KOFFI Agbléméto à Fiata DJIGBE

Merci ... Akpé Kaka!!!

JGT N°1178/2023
DU 07 JUILLET 2023



EXPEDITION

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie
AU NOM DU PEUPLE TOGOLAIS

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME
CHAMBRE CIVILE

COMPOSITION DU TRIBUNAL
Président : NAYO
M.P. : MAWAMA
Greffier : LOKOU

AUDIENCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU
VENDREDI SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS
(07/07/2023)

AFFAIRE :
Sieur LAWSON-DJITO
Messan Situ Enyonam
représenté par le sieur
LAWSON-DJITO Latévi
Apeto Biova
(SCP DOGBEAVOU)
C/
Sieur AWUVE Tétévi
Alex
(Me AKAKPO)
Nature de l'affaire :
PAIEMENT
JUGEMENT
CONTRADICTOIRE

ENTRE : Monsieur LAWSON-DJITO Messan Situ Enyonam représenté par le sieur LAWSON-DJITO Latévi Apeto Biova, demeurant et domicilié à Lomé, assisté de la SCP DOGBEAVOU, Société d'avocat au Barreau du Togo ;

Demandeur d'une part ;

ET : Monsieur AWUVE Tétévi Alex, demeurant et domicilié à Lomé, assisté de Maître Valérie AKAKPO, Avocate au Barreau du Togo ;

Défendeur d'autre part ;

Sans que les présentes qualités puissent nuire ou préjudicier aux droits et intérêts respectifs des parties en cause, mais au contraire, sous les plus expresses réserves de fait et de droit ;

POINT DE FAITS : Par exploit daté du 17 août 2015, de Maître AMEKUDJI Basile Anani, Huissier de justice à Lomé, monsieur LAWSON-DJITO Messan Situ Enyonam représenté par le sieur LAWSON-DJITO Latévi Apeto Biova, demeurant et domicilié à Lomé, assisté de la SCP DOGBEAVOU, Société d'avocat au Barreau du Togo, a fait donner assignation à monsieur AWUVE Tétévi Alex, demeurant et domicilié à Lomé, assisté de Maître Valérie AKAKPO, Avocate au Barreau du Togo, d'avoir à comparaître par devant la juridiction de céans à l'effet de s'entendre :

- Faire défense au requis de le troubler dans la jouissance de son bien ;
- Condamner le requis à lui payer les sommes ci-après :
.2.000.000 F CFA pour la clôture démolie,
.2.500.000 F CFA pour les arbres fruitiers abattus,
.1000.000 F CFA pour les divers frais engagés,



1.500.000 F CFA pour dommages et intérêts,

Soit au total : 7.000.000 F CFA ;

- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir ;
- Condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de la SCP DOGBEAVOU, Société d'avocats aux offres de droit ;

Sur cette assignation, la cause fut inscrite au rôle général sous le N°3276/15 et le dossier, appelé à l'audience de la mise en état du mardi 25 août 2015. Le dossier connut de multiples renvois pour divers motifs jusqu'à l'audience du 06 septembre 2022 où il fut clôturé. Le dossier fut évoqué ultérieurement à l'audience des plaidoiries à laquelle les conseils des parties ont développé les faits et sollicité qu'il plaise au tribunal leur adjuger l'entier bénéfice de leurs demandes respectives ;

Le Ministère Public, qui a eu la parole pour ses réquisitions, a déclaré s'en rapporter à justice ;

POINT DE DROIT : La cause en cet état présentait à juger les différentes questions de fait et de droit résultant des déclarations des parties et des pièces versées au dossier ;

Sur quoi, l'affaire fut mise en délibéré pour jugement être rendu le 17 février 2023, lequel délibéré fut prorogé au 07 juillet 2023 ;

Advenue l'audience de ce jour, 07 juillet 2023, le Tribunal, vidant son délibéré conformément à la loi, a rendu le jugement dont la teneur suit :

LE TRIBUNAL

Vu les pièces du dossier ;

Ouf parties en leurs déclarations ;

Le Ministère Public entendu ;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

Attendu que par exploit daté du 17 août 2015, de Maître AMEKUDJI Basile Anani, Huissier de justice à Lomé, monsieur LAWSON-DJITO Messan Situ Enyonam

3



représenté par le sieur LAWSON-DJITO Latévi Apeto Biova, demeurant et domicilié à Lomé, assisté de la SCP DOGBEAVOU, Société d'avocat au Barreau du Togo, a fait donner assignation à monsieur AWUVE Tétévi Alex, demeurant et domicilié à Lomé, assisté de Maître Valérie AKAKPO, Avocate au Barreau du Togo, d'avoir à comparaître par devant la juridiction de céans à l'effet de s'entendre :

- Faire défense au requis de le troubler dans la jouissance de son bien ;
- Condamner le requis à lui payer les sommes ci-après :
.2.000.000 F CFA pour la clôture démolie,
.2.500.000 F CFA pour les arbres fruitiers abattus,
.1000.000 F CFA pour les divers frais engagés,
.1.500.000 F CFA pour dommages et intérêts,

Soit au total : 7.000.000 F CFA ;

- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir ;
- Condamner le requis aux entiers dépens dont distraction au profit de la SCP DOGBEAVOU, Société d'avocats aux offres de droit ;

Attendu que suivant jugement Avant-Dire-Droit N°2506/19 du 11 Octobre 2019, le Tribunal de céans sursoyant à statuer a :

En la forme

- Rejeté l'exception de nullité soulevée par le sieur AWUVE Tétévi Alex ;
- Déclaré l'action du sieur LAWSON-DJITO Messan Situ Enyonam représenté par le sieur LAWSON-DJITO Latévi Apeto Biova régulière et recevable ;
- Déclaré en outre régulière et recevable l'action du sieur AWUVE Tétévi Alex ;

Au fond

- Ordonné une audition en cabinet des parties et tous autres sachants ;
- Ordonné l'exécution provisoire dudit jugement ;



4

- Réserve les dépens ;

Attendu que dans ses écritures après jugement ADD d'audition en cabinet en date du 21 février 2022 de Maître Apefa Ayabavi AKAKPO, avocate à la Cour, le sieur AWUVE Tétévi Alex soutient qu'après la mise à disposition dudit jugement le 28 juillet 2020, l'audition a été programmée pour le mercredi 30 décembre 2020 ; que l'invitation délivrée par le Juge en charge du dossier, a été notifiée à la SCP DOGBEAVOU, conseil du demandeur et requis, monsieur LAWSON-DJITO Bathélémy suivant lettre du 21 décembre 2020 ; que suite à cette note d'invitation et après recherche infructueuse de la requise IHOU Adjovi Délali, Maître GOLO Agbenoxévi, Huissier de justice près la Cour d'Appel de Lomé, a dressé un Procès-Verbal de recherche infructueuse le 22 décembre 2020 ; que par lettre du 28 décembre 2020, la SCP DOGBEAVOU a sollicité au juge en charge du dossier, délai supplémentaire pour localiser son client LAWSON DJITO Bathélémy ; qu'après cinq (05) mois d'attente, son conseil a, suivant courrier du 05 mai 2021 informé la SCP DOGBEAVOU de la saisine du juge en charge du dossier pour constater la carence du demandeur, des requis et reprogrammer le dossier pour jugement être rendu ; que le 22 Octobre 2021, un Procès-verbal constatant la carence du demandeur LAWSON-DJITO a été rendu et notifié à la SCP DOGBEAVOU ainsi que la lettre de la notification dudit procès-Verbal et la date d'audience ; qu'il ressort du procès-verbal de carence et du Procès-verbal de recherche infructueuse ci-dessus visés que le demandeur LAWSON-DJITO Bathélémy et les deux autres requis sont introuvables à leur adresse connue ; qu'ainsi, aux termes des dispositions de l'article 36 du Code de Procédure Civile, « les parties conduisent l'instance sous les charges qui leur incombent. Il leur appartient d'accomplir les actes de procédure dans les formes et délais requis. » ; que l'article 148 Code de Procédure civile dispose pour sa part que : « si après avoir comparu, l'une des parties s'abstient d'accomplir les actes de la procédure dans les délais à lui impartis, le juge statue par jugement contradictoire au vu des éléments dont il dispose..... » ; qu'il ressort de tout ce qui précède et suivant l'exploit d'assignation du 17 Août 2015, que le demandeur LAWSON-DJITO Bathélémy après sa comparution, ainsi que les autres requis se sont abstenus d'accomplir les autres actes de procédure, en l'occurrence l'audition en cabinet ordonnée par le Tribunal ; qu'il y a simplement lieu de constater cette carence du demandeur et des requis et de statuer par jugement contradictoire au vu des éléments du dossier ;

Attendu que seul le sieur LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam a comparu parmi les requis ; que le présent jugement sera rendu par défaut réputé contradictoire à l'égard des requis conformément à l'article 147 alinéa 1 du code de procédure civile ;

EN LA FORME

Attendu que l'action du sieur AWUVE Tétévi Alex est recevable pour être faite dans les forme et délai de la loi ;

AU FOND

Attendu qu'aux termes des dispositions de l'alinéa 1 de l'article 148 du code de procédure civile, si, après avoir comparu, l'une des parties s'abstient d'accomplir les actes de la procédure, dans les délais à lui impartis, le juge statue par jugement contradictoire au vu des éléments dont il dispose ;

Attendu que suivant reçu de vente le nommé LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam a acquis une parcelle de terrain de 2 ares 98 ca auprès de dame IHOU Adjovi Délali ; qu'il est spécifié sur ledit reçu que la susnommée agissait au nom et pour le compte du nommé AWUVE Tétévi Alex, son époux ; que suite à ladite vente, le nommé LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam a obtenu un jugement de confirmation de vente en date du 20 novembre 2013 et un plan visé du 19 mars 2012 sur ladite parcelle qu'il a commencé par mettre en valeur ; qu'estimant n'avoir pas donné mandat à son épouse pour vendre la parcelle de terrain susmentionnée, le nommé AWUVE Tétévi Alex a posé des actes de propriétaire sur ladite parcelle ; qu'en réaction, le nommé LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam l'assigna ; que ce dernier en riposte, assigne le sieur LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam, son épouse IHOU Adjovi Délali et le sieur AKAKPO Denis Délali par-devant le tribunal de céans ; que les deux procédures présentant un lien suffisant de connexité, ont été jointes ; qu'à l'issue de la procédure, le tribunal a jugé nécessaire de rendre un jugement en Avant-dire-droit aux fins d'audition des parties et de tous autres sachants pour être éclairé sur les conditions dans lesquelles dame IHOU Adjovi Délali, épouse du sieur AWUVE Tétévi Alex a cédé l'immeuble litigieux appartenant à son mari au nommé LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam ; que l'audition en cabinet n'a pu se tenir, les nommé(e)s LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam et IHOU Adjovi Délali s'étant abstenus de faire diligence à cet effet ; que toutes les tentatives pour entrer en communication avec eux

se sont révélées infructueuses, ainsi que l'attestent les échanges de correspondances entre les conseils des parties et le procès-verbal de recherche infructueuse en date du 22 décembre 2020 ; que l'article 148 du code de procédure civile précité habilite le tribunal dans ces conditions à statuer au vu des seuls éléments du dossier ;

Attendu qu'il ne résulte d'aucun élément du dossier que le nommé AWUVE Tétévi Alex avait donné procuration à son épouse, dame IHOU Adjovi Délali à l'effet de céder une partie de sa parcelle au nommé LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam ; que ce dernier non plus n'a justifié avoir mené les investigations nécessaires pour s'assurer de ce que sa venderesse était habilitée à lui céder la parcelle en cause ; qu'ainsi, c'est à tort que le nommé LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam estime avoir régulièrement acquis ladite parcelle et sollicite l'interdiction de trouble de jouissance de la part du nommé AWUVE Tétévi Alex ainsi que sa condamnation à lui payer diverses sommes ; que ses demandes doivent être purement et simplement rejetées comme non justifiées ;

Attendu que le nommé AWUVE Tétévi Alex sollicite pour sa part de déclarer nuls et de nuls effets le plan et le levé dressés par le sieur LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam sur la parcelle litigieuse ; qu'au regard de la fraude ayant entouré la vente de la parcelle en cause en ce que cette vente porte sur la chose d'autrui conformément à l'article 1599 du code civil, il convient de lui faire droit de ce chef ;

Attendu par ailleurs que le sieur AWUVE Tétévi Alex a produit aux débats son reçu de terrain en date du 17 août 2001 par lequel il a acquis une parcelle englobant celle litigieuse auprès du nommé AKAKPO Denis Agbodjinsi ; qu'aux termes de l'article 155 du code foncier et domanial, la propriété peut se transmettre par la vente ; que la vente querellée faite par dame IHOU Adjovi Délali étant inopposable au nommé AWUVE Tétévi Alex, la demande de ce dernier tendant à se voir confirmer le droit de propriété sur la parcelle en cause est donc justifiée ; qu'il échoit de lui faire droit ;

Attendu que le droit de propriété du nommé AWUVE Tétévi Alex étant confirmé sur la parcelle litigieuse, il sied de faire également droit à sa demande subséquente relative à l'interdiction de trouble de jouissance ;

Attendu que pour permettre au nommé AWUVE Tétévi Alex de jouir pleinement de son droit de propriété sur la parcelle

et d'empêcher toute intrusion des tiers, il urge d'assortir le présent jugement de l'exécution provisoire ;

Attendu que les nommé(e)s LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam, IHOU Adjovi Délali et AKAKPO Denis Danwodina ayant succombé, il convient de les condamner aux entiers dépens conformément à l'article 296 du code de procédure civile ;

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard des nommé(e)s AWUVE Tétévi Alex, LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam et par défaut réputé contradictoire à l'encontre de dame IHOU Adjovi Délali et AKAKPO Denis Danwodina, en matière civile immobilière et en premier ressort ;

EN LA FORME

Reçoit le nommé AWUVE Tétévi Alex en son action ;

AU FOND

Déboute le nommé LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam de toutes ses demandes, fins et conclusions ;

Déclare la vente effectuée par la nommée IHOU Adjovi Délali au profit du sieur LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam, inopposable au nommé AWUVE Tétévi Alex ;

Déclare en conséquence nuls et nuls effets le plan et le levé dressés par le sieur LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam ainsi que tous autres documents établis sur la parcelle litigieuse ;

Confirme le droit de propriété du nommé AWUVE Tétévi Alex sur la parcelle litigieuse sise à Lomé, Bè-Kpota Djifa d'une contenance de 06 ares 18 ca formant les lots n°2193 B et 2195 A ;

Interdit aux nommé(e)s LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam, IHOU Adjovi Délali ainsi que tous occupants de leurs chefs de le troubler dans la jouissance de ladite parcelle ;

Ordonne l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

Condamne les nommé(e)s LAWSON-DJITO Messan situ Enyonam, IHOU Adjovi Délali et AKAKPO Denis Danwodina aux entiers dépens ;

Ainsi fait, jugé et prononcé publiquement par le Tribunal de Grande instance de Lomé, en son audience publique ordinaire du vendredi sept juillet deux mille vingt-trois (07/07/2023), à laquelle siégeait Monsieur **NAYO Koudjo Ignéza**, Juge audit Tribunal, Président, assisté de Maître **LOKOU Kéléou Solim**, Greffier, en présence de Monsieur **MAWAMA Talaka**, Procureur de la République.

Et ont signé le Président et le Greffier. /



Nouveau rapport de l'OMM

Ampleur et intensification des incidences du changement climatique en Afrique

Selon le rapport de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur l'état du climat en Afrique en 2024, les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques ont des répercussions dans tous les domaines du développement socio-économique en Afrique, où ils aggravent la faim, l'insécurité et les déplacements de population.

En fonction de l'ensemble de données utilisé, l'année 2024 se classe à la première ou la deuxième place des années les plus chaudes observées. De plus, la dernière décennie a été la plus chaude jamais enregistrée. Autour des côtes africaines, les températures de surface de la mer ont atteint des valeurs record. Le réchauffement s'est avéré particulièrement rapide dans l'océan Atlantique et la mer Méditerranée. D'après ce rapport, la superficie touchée par des vagues de chaleur marines en 2024 a été la plus importante depuis le début des relevés, en 1993. « Le rapport sur l'état du climat en Afrique révèle l'ampleur et l'intensification des incidences du changement climatique sur le continent », a déclaré la secrétaire générale de l'OMM, Celeste Saulo. « Il illustre également la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, qui exposent certains pays à des crues sans précédent, causées par des précipitations excessives, tandis que d'autres sont aux prises avec une sécheresse persistante et une pénurie d'eau », a-t-elle précisé. « L'OMM et ses partenaires ont à cœur de collaborer avec les membres de l'organisation pour renforcer la résilience et les mesures d'adaptation en Afrique grâce à des initiatives telles que l'Initiative "Alertes précoces pour tous" », a-t-elle ajouté. « J'espère que ce rapport inspirera et guidera une action collective visant à faire face aux problèmes de plus en plus complexes auxquels le continent est exposé et aux réactions en chaîne qu'ils génèrent », a-t-elle conclu. Ce rapport souligne les défis qui se posent s'agissant de l'agriculture et de l'environnement; de la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique;

ainsi que de la santé et de l'éducation. Il met également l'accent sur les possibilités et les nouveaux outils permettant de relever les défis. L'intelligence artificielle, les outils de communication mobiles et les modèles avancés de prévision du temps améliorent la précision et la portée des services météorologiques en Afrique. Toutefois, selon le rapport, pour continuer de développer la transformation numérique, il faut investir davantage dans les infrastructures, renforcer les structures de partage des données et fournir des services plus inclusifs. Il est nécessaire de prendre davantage conscience de l'urgence de la situation, d'améliorer les systèmes d'alerte précoce et de renforcer la résilience climatique et l'adaptation au climat, selon ce rapport, qui exhorte les gouvernements, les partenaires pour le développement et le secteur privé à accélérer les investissements climatiquement rationnels. Le rapport de l'OMM sur l'état du climat en Afrique en 2024 est accompagné d'une présentation interactive en images. Il fait partie d'une série de rapports de l'OMM sur le climat qui visent à éclairer la prise de décisions en matière de stratégies nationales et régionales sur le climat.

Températures

La température moyenne à la surface de l'Afrique en 2024 a dépassé d'environ 0,86°C la moyenne à long terme de la période 1991-2020. C'est l'Afrique du Nord qui a enregistré l'anomalie la plus élevée (1,28°C au-dessus de la moyenne de la période 1991-2020). Il s'agit également de la sous-région africaine qui se réchauffe la plus vite. La chaleur extrême a frappé de nombreuses zones du continent en 2024, perturbant l'agriculture, la productivité du travail et l'enseignement. En 2024, les températures de surface de la mer ont dépassé les valeurs de 2023, qui marquaient le record précédent. Des hausses particulièrement marquées de la température de surface de la mer ont été observées dans l'océan

Atlantique et la mer Méditerranée. En 2024, la quasi-totalité de la zone océanique autour du continent africain a été touchée par des vagues de chaleur marines d'intensité forte, sévère ou extrême, en particulier l'Atlantique tropical. De janvier à avril, près de 30 millions de km² ont été concernés, soit la plus grande superficie depuis le début des relevés, en 1993, bien que la superficie ait diminué plus

tard dans l'année. Les températures océaniques élevées perturbent les écosystèmes marins et peuvent intensifier les tempêtes tropicales. Combinées à l'élévation du niveau de la mer, elles constituent des menaces supplémentaires pour les populations côtières.

Précipitations

Un épisode El Niño et une phase positive du dipôle de l'océan Indien, qui ont duré de 2023 à début 2024, ont joué un rôle majeur dans les régimes de précipitations. L'Afrique australe a connu des conditions de sécheresse sévère, en particulier le Malawi, la Zambie et le Zimbabwe, qui ont subi leur pire sécheresse depuis au moins deux décennies. Dans l'ensemble, les rendements céréaliers en Afrique australe ont été inférieurs de 16% à la moyenne quinquennale. En Zambie et au Zimbabwe, ils ont même été inférieurs de 43% et de 50%, respectivement, à cette moyenne. Les bas niveaux d'eau et la faible production d'énergie hydroélectrique du lac Kariba, le plus grand réservoir artificiel d'Afrique, ont entraîné des pannes d'électricité prolongées et des perturbations économiques. En Afrique de l'Est, des

pluies d'une force et d'une durée rares sont tombées de mars à mai, provoquant de graves crues au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et au Burundi. On y a recensé plusieurs centaines de décès et plus de 700 000 personnes sinistrées. Les précipitations d'octobre à décembre y ont été inférieures à la moyenne, ce qui a créé une situation alimentaire inquiétante. En Afrique de l'Ouest et

en Afrique centrale, des inondations dévastatrices ont sinistré plus de quatre millions de personnes, faisant plusieurs centaines de victimes et occasionnant le déplacement de centaines de milliers de personnes. Le Nigéria, le Niger, le Tchad, le Cameroun et la République centrafricaine figurent parmi les pays les plus sinistrés. L'Afrique du Nord a enregistré pour la troisième fois consécutive des récoltes céréalières inférieures à la moyenne en raison de faibles précipitations et de températures extrêmement élevées. La production agricole du Maroc a ainsi été inférieure de 42% à la moyenne quinquennale après six années consécutives de sécheresse.

Cyclones tropicaux

Pour la première fois de l'ère satellitaire, deux cyclones tropicaux, Hidaya et laly, se sont formés en mai et se sont déplacés dans l'extrême nord-ouest du bassin, près de la République Unie de Tanzanie et du Kenya, dans une zone où s'aventurent rarement les systèmes tropicaux matures. Le cyclone tropical Chido a ravagé Mayotte (France). Il s'agit de la tempête la plus puissante à frapper cette île

de l'archipel des Comores en 90 ans. Chido a ensuite touché le Mozambique et le Malawi. Il a fait des dizaines de milliers de victimes, dont beaucoup se sont retrouvées sans abri et sans accès à l'eau potable.

Transformation numérique

La transformation numérique, dans laquelle se lancent de nombreux pays d'Afrique pour améliorer les prévisions météorologiques et les alertes précoces, a été érigée en priorité régionale. L'intelligence artificielle offre de nouvelles possibilités d'améliorer la prestation de services. Par exemple, l'Agence météorologique du Nigéria a adopté des plateformes numériques pour diffuser des bulletins météorologiques agricoles essentiels et des informations clés sur le climat. Le département météorologique du Kenya fournit des prévisions météorologiques aux agriculteurs et aux pêcheurs à l'aide d'applications mobiles et de SMS. Le Service météorologique sud-africain a également intégré des outils de prévision fondés sur l'intelligence artificielle et des systèmes de radars modernes pour fournir des prévisions météorologiques efficaces en temps utile. À titre d'effort supplémentaire, en 2024, 18 services météorologiques et hydrologiques nationaux d'Afrique ont optimisé leurs sites Web et leurs systèmes de communication numérique pour étendre la portée de leurs services, produits et alertes et en accroître l'efficacité.

Si ces évolutions marquent une étape importante sur la voie d'une numérisation des services météorologiques et climatologiques, il reste encore beaucoup à faire pour intégrer ces technologies numériques dans des systèmes opérationnels sur l'ensemble du continent, notamment : Augmenter les investissements dans l'infrastructure numérique et le renforcement des capacités ; Renforcer les structures de gestion et de partage des données ; Développer l'accès équitable et les services inclusifs.

Edem Dadzie



Image d'illustration

Miss Campus 2025

L'engagement continu de Coris Bank International Togo en faveur de la jeunesse

Au cours d'une soirée étincelante, la ville de Kara a vibré, ce 12 mai, au rythme de l'intelligence et de l'élégance. La grande finale de la 7^e édition de Miss Campus Togo a rassemblé, ce samedi, une foule d'invités, d'autorités locales et de partenaires engagés. Parmi eux, un acteur s'est distingué par la justesse et la constance de son engagement : Coris Bank International Togo (CBI Togo).



Soirée Miss Campus 2025, le 12 mai à Kara

Représentant son directeur général, Alassane Kaboré, Julien Lamatetou de la division Marketing et Communication, a porté le message fort de la banque. Avec un ton à la fois solennel et chaleureux, il a salué

« une initiative majeure, placée à juste titre sous le signe de l'innovation et de l'excellence ». Une phrase qui résonne comme une promesse adressée à une jeunesse avide de perspectives. Depuis le 1er mai, la banque a lancé la campagne « Coris Money Zéro franc », rendant gratuits les retraits et paiements de factures CEET, TdE et CashPower via sa solution digitale Coris Money. Un geste concret, largement salué par les étudiants présents, qui y voient « des solutions simples, fiables et économiques pour leur quotidien ». Cette implication dans Miss Campus n'est pas

anodine. Elle s'inscrit dans la vision RSE de CBI Togo : citoyenne, inclusive et tournée vers l'avenir. À travers ce partenariat, la banque valorise l'engagement des jeunes femmes, leur leadership naissant et leur goût du

à l'Université de Lomé. Elle sera épaulée par Mlle Lawson Latré Mawena Bienvenue (IAEC) et Tchédre Françoise Xavier (Université de Kara), respectivement 1^{ère} et 2^e dauphines. Une soirée de beauté,



défi. La couronne 2025 est revenue à Amegee Akoss Xolasé, étudiante en 1^{ère} année de Sciences économiques

certes. Mais surtout un rendez-vous de sens, où l'innovation rime avec passion, et la jeunesse avec ambition.

E. A

Projet Himo

Dans les Savanes, le PURS et l'OIT misent sur le levier de l'emploi, comme remède à la crise

Projet infrastructurel autour duquel gravitent la cohésion sociale et la création d'emploi, le projet Haute intensité de main-d'œuvre (Himo) vise à juguler les tentacules de la crise sécuritaire dans les Savanes. Ce 12 mai, à Lomé, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme d'urgence de renforcement de la résilience et de la sécurité des communautés (PURS) ont donné le coup d'envoi de ce projet audacieux.



Cérémonie de lancement du projet Himo

Pour jauger de l'efficacité du projet Himo, l'Etat togolais et l'OIT ont procédé au lancement de sa phase pilote. L'évènement a connu une forte représentativité institutionnelle, notamment la présence de Jacques Alanda, directeur de cabinet du ministère de la Réforme du service public, du Travail et du Dialogue

social, de Coumba Ndeye Diop, directrice multi-pays de l'OIT, ainsi que du colonel Amadou Bachirou, représentant le coordonnateur général du PURS.

Derrière cet acronyme se cache une idée simple, presque évidente : reconstruire non seulement des infrastructures, mais

aussi les liens humains. « C'est une alternative de mise en œuvre des infrastructures qui promeut l'utilisation des ressources locales », résume Frédéric Bandon Mboyong, expert des politiques Himo.

Dans cette région marquée par l'instabilité, les déplacements de population et les effets du changement climatique, la méthode Himo se veut une réponse à la fois sociale, économique et écologique. Pendant un an, une centaine de jeunes, dont au moins 30 % de

reforestation, hygiène, assainissement et pistes rurales. Mais le cœur du projet ne se mesure pas qu'en mètres de canalisations ou en arbres plantés. Il se trouve également dans les gestes partagés, dans la sueur mêlée des déplacés et des habitants. « On met conjointement les populations, les déplacés et les autres pour travailler ensemble et permettre ainsi de faire grandir la cohésion sociale. »

Chaque heure de travail, il y en aura 8000 est une pierre posée pour

sociale, il faut l'emploi », insiste Ndeye Coumba Diop, directrice du bureau multi-pays de l'OIT. Ce programme ne se contente pas de verser un revenu. Il transmet un savoir-faire, il redonne espoir. On y apprend à bâtir, mais aussi à croire de nouveau. « Cela contribue à restaurer la dignité et la confiance en l'avenir », précise-t-on.

Dans les Savanes, le chantier est grand. Mais le pari est noble : faire de l'emploi un outil de résilience et un ferment de paix. Une main tendue



De gauche vers la droite: Coumba Ndeye Diop, directrice multi-pays OIT; Jacques Alanda, directeur de cabinet du ministère de la Réforme du service public; Col. Amadou Bachirou, représentant du PURS

femmes, participeront à des chantiers communautaires : alimentation en eau,

reconstruire la dignité. « Pour trouver la cohésion sociale, la paix et aussi promouvoir la justice

pour que demain se construise ensemble, sur des fondations solides.

E. A

Nous les **Toofan**, avons notre carte **e-ID** ; et toi?

Pré-enregistrez-vous sur :
 <https://preinscription.anid.gouv.tg>



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

e-ID
TOGO

**Une identité
pour tous**

anid
AGENCE NATIONALE
D'IDENTIFICATION

andogo x f @ 1 d | www.anid.gouv.tg

WURI

Projet d'identification unique
pour l'intégration régionale et
l'économie en Afrique de l'Ouest
et du Nord

 **Numéro vert 8285**